

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



26036511

Tribunal de l'entreprise
du Hainaut,

05 MARS 2026

Division Mons

N° d'entreprise : 0463 961 490

Nom

(en entier) : LE BOSQUET

(en abrégé) :

Forme légale : ASBL

Adresse complète du siège : Rue Ferrer 159, 7100 La Louvière

Objet de l'acte : Point 1 : Recomposition des membres de l'Assemblée Générale -
Nomination et démission membres de l'Assemblée générale

Point 2 : Modification des délégations de pouvoirs de décision, de gestion,
de représentation et de signatures

Point 1 - Recomposition des membres de l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale de l'ASBL, en sa séance du 26/06/2025, a acté ce qui suit:

Les personnes suivantes ont perdu leur qualité de membre suite à leur démission à la date du 26/06/2025 :

1. BASILE Marcel, 54.05.29-123.79, né à Lobbes le 29/05/1954, domicilié à 6540 Lobbes, rue des Villas, 3;
2. BOUCHEZ Alain, 59.11.26-065.83, né à Lobbes le 26/11/1959, domicilié à 6560 Erquelines, rue de Grand Pré, 8 ;
3. DURANT Guy, 49.01.22-001.84, né à Berchem-Sainte-Agathe le 22/01/1949, domicilié à 5020 Temploux, rue Jean Fontaine, 6 ;

La personne suivante a été désignée membre de l'Assemblée générale à la date du 26/06/2025 :

1. MERCIER Stéphan, 59.05.01.079.01, né à Léopoldville le 01/05/1959, domicilié à 1332 Genval, rue de la Manteline, 25 ;

Par conséquent, l'Assemblée générale est constituée au 26/06/2025 des membres suivants :

- BRAHY Pierre, 51.03.07-143.60, né à Cuesmes le 07/03/1951, domicilié à 7100 La Louvière, rue Vandervelde, 180 ;
- BRYSKERE Fabienne, 64.06.08-012.67, née à Bruxelles le 08/06/1964, domiciliée à 1180 Bruxelles, rue du Postillon, 27 ;
- CAUDRON Anne-Sophie, 78.02.12-120.08, née à Binche le 12/02/1978, domiciliée à 1450 Chastre, rue G. Delvaux, 141/1 ;
- COULIE Bernard, 59.04.16-001.10, né à Bruxelles le 16/04/1959, domicilié à 1348 Louvain-la-Neuve, avenue de Cîteaux, 22 ;
- DE COSTER Patrick, 53.08.31-261.75, né à Leuven le 31/08/1953, domicilié à 5530 Yvoir, rue du Calvaire, 9 ;
- DE GROX Joëlle, 78.02.17-214.55, née à Uccle le 17/02/1978, domiciliée à 1200 Bruxelles, Rue de la station de Woluwe 57 ;
- DEHAME Pierre, 56.05.15-165.14, né à Charleroi le 15/05/1956, domicilié à 6150 Anderlues, rue Paul Janson, 110 ;
- DESCLEE de MAREDSOUS Isaline, 81.03.20-360.83, née à Ottignies le 20/03/1981, domiciliée à 1150 Bruxelles, avenue du Jeu de Paume, 41 ;
- GRAUX Pascal, 56.05.03-039.15, né à Epinois le 03/05/1956, domicilié à 7134 Epinois, rue Bois Tonin, 100 ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- HONOREZ Philippe, 50.06.17-058.12, né à Jemappes le 17/06/1950, domicilié à 7080 Frameries, rue Germain Hallez, 19b ;
- le HARDY de BEAULIEU Laure, 76.12.21-200.74, née à Namur le 21/12/1976, domiciliée à 1150 Bruxelles, avenue des Pins Noirs, 6 ;
- LINKENS Isabelle, 79.05.22-150.11, née à Liège le 22/05/1979, domiciliée à 1420 Braine-l'Alleud, rue du Paradis, 60 ;
- MAHEUX Catherine, 59.11.07-072.64, née à Charleroi le 07/11/1959, domiciliée à 7100 La Louvière, rue du Parc, 63/8 ;
- MAIRIAUX Bernard, 58.06.12-145.76, né à Haine-St-Paul le 12/06/1958, domicilié à 7100 La Louvière, rue Warocqué, 43 ;
- MATON Michel, 61.04.14-157.53, né à Tournai le 14/04/1961, domicilié à 6543 Bienne-lez-Happart, rue Verte, 6 ;
- MERCIER Stéphan, 59.05.01.079.01, né à Léopoldville le 01/05/1959, domicilié à 1332 Genval, rue de la Manteline, 25 ;
- STURBOIS Jean-Michel, 58.02.26-093.68, né à Mons le 26/02/1958, domicilié à 7022 Hyon, rue des Canadiens, 170 ;
- VREBOS Michèle, 57.07.09-068.35, née à Alost le 09/07/1957, domiciliée à 1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue Marie-Louise, 17 ;
- WILLAME Sigrid, 67.02.27-048.78, née à Ixelles le 27/02/1967, domiciliée à 1180 Bruxelles, avenue Coghén, 42 ;

Point 2 : Modification des délégations de pouvoirs de décision, de gestion, de représentation et de signatures

En application des statuts de l'Association, modifiés pour la dernière fois le 13 avril 2023 tels que publiés aux Annexes du Moniteur belge du 29 juin 2023, l'organe d'administration de l'association sans but lucratif « Le Bosquet » du 11 décembre 2025 décide de modifier les délégations de pouvoirs de décision, de gestion, de représentation et de signatures parues aux Annexes du Moniteur belge le 29 juin 2023.

En cette date du 11 décembre 2025, il est décidé de donner les mandats spéciaux qui suivent.

Il est rappelé que les pouvoirs d'engager l'Association sont subordonnés à une décision prise par les personnes et/ou les organes qui en ont le pouvoir, et ce même si la publication dans les annexes du Moniteur Belge n'a pas encore eu lieu.

Pour chaque personne bénéficiaire d'une délégation, celle-ci prend fin le jour de la perte de la fonction (par démission, licenciement, décès, etc.).

1. Délégations de décisions

A. Stratégie / structure / organisation

L'organe d'administration prend les décisions en matière de plan stratégique et de rôle social à l'égard des bénéficiaires.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière d'organigramme de la Direction Générale et de ses N-1 & N-2 à l'Administrateur délégué.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de gestion et suivi des projets à la Direction Générale ou au Comité de Direction Opérationnel.

B. Politique externe et entre entités

L'organe d'administration prend les décisions en matière d'accords stratégiques avec des tiers privés ou publics.

L'organe d'administration prend les décisions en matière de reprises, cessions, fusions, ...

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière d'agrèments à l'Administrateur délégué.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière d'affiliations à l'Administrateur délégué.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de désignation des représentations externes (CA...) à l'Administrateur délégué.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de représentation devant les organes judiciaires à l'Administrateur délégué.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de conventions générales avec des tiers privés ou publics à la Direction Générale ou au Comité de Direction Opérationnel.

C. Communication

L'organe d'administration prend les décisions en matière de communication impliquant l'image institutionnelle (image, logo, positions politiques...).

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de communication interne et externe à l'Administrateur délégué.

D. Gestion des Budgets et des Finances

L'organe d'administration prend les décisions en matière de budget annuel global Groupe Jolimont.

L'organe d'administration prend les décisions en matière d'achats/marchés publics de travaux dont les montants sont supérieurs à 750.000 €.

L'organe d'administration prend les décisions en matière d'achat/marché de services, fournitures dont les montants sont supérieurs à 1.000.000 €.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière d'achats/marchés publics de travaux dont les montants sont inférieurs à 750.000 € à l'Administrateur délégué.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière d'achat/marché de services, fournitures dont les montants sont inférieurs à 1.000.000 € et supérieurs 143.000 € à l'Administrateur délégué.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière d'échanges et négociations avec les organismes bancaires à la Direction Générale ou au Comité de Direction Opérationnel.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière d'achat/marché de services, fournitures dont les montants sont inférieurs à 143.000 € à la Direction Générale ou au Comité de Direction Opérationnel.

E. Exploitation

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de suivi des indicateurs de gestion à la Direction Générale ou au Comité de Direction Opérationnel.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de respect des normes réglementaires à la Direction Générale ou au Comité de Direction Opérationnel.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de politique de qualité à la Direction Générale ou au Comité de Direction Opérationnel.

F. Ressources humaines

L'organe d'administration prend les décisions en matière de recrutement/licenciement/évaluation de la Direction Générale.

L'organe d'administration prend les décisions en matière de recrutement des N-1 & N-2 de la Direction Générale.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de licenciement des N-1 & N-2 de la Direction Générale à l'Administrateur délégué.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de recrutement/licenciement des autres collaborateurs du Groupe Jolimont à la Direction Générale ou au Comité de Direction Opérationnel.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de relations avec les organes sociaux (CE, CPPT, élections sociales...) à la Direction Générale ou au Comité de Direction Opérationnel.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière d'avertissements adressés aux collaborateurs à la Direction Générale ou au Comité de Direction Opérationnel.

L'organe d'administration délègue le pouvoir de décision en matière de gestion des formations à la Direction Générale ou au Comité de Direction Opérationnel.

2. Délégations de signatures

Les actes engageant la structure juridique sont signés soit par l'Administratrice Déléguée, soit la Directrice Générale, soit conjointement par deux membres du Comité de Direction Opérationnel moyennant le respect du processus décisionnel repris ci-dessus.

Pour les contrats conformes au budget et pour les fonctions sans responsabilité, le directeur de site a pouvoir de signature par délégation du Comité de Direction.

Toute personne habilitée à signer un document en vertu des présentes peut déléguer, moyennant un écrit signé, le pouvoir de signature.

3. Liste des personnes ayant une délégation en vertu de la présente décision du conseil d'administration

a. Membres du Conseil d'Administration

Président :

• COULIE Bernard

Administrateurs :

• BRYSKERE Fabienne ;

• CAUDRON Anne-Sophie ;

• DE GROX Joëlle ;

- DEHAME Pierre ;
- DESCLEE DE MAREDSOUS Isaline ;
- GRAUX Pascal ;
- LE HARDY DE BEAULIEU Laure ;
- LINKENS Isabelle ;
- MAHEUX Catherine ;
- MAIRIAUX Bernard ;
- MATON Michel ;
- STURBOIS Jean-Michel ;
- WILLAME Sigrid.

b.Comité de Concertation des Pôles

- ANTOINE Laurence ;
- CAUDRON Anne-Sophie ;
- DE GROX Joëlle ;
- DELVOIE Christophe ;
- LINKENS Isabelle ;

c.Comité de Direction Opérationnel des Pôles Senior, Enfance, Santé mentale et assuétude (Jolimont)

- Directeur/Directrice général(e) ;
- Directeur/Directrice Financement, subsides, tutelles ;
- Directeur des ressources humaines & projets ;
- Directeur/Directrice Exploitation.

d.Direction des sites

Secteur Maisons de repos (MR/MRS)

- Directeur/Directrice de La Visitation
- Directeur/Directrice de La Charmille
- Directeur/Directrice de La Seniorie
- Directeur/Directrice du Comme Chez Soi
- Directeur/Directrice de Notre-Dame de la Fontaine
- Directeur/Directrice des Buissonnets
- Directeur/Directrice des Chartiers
- Directeur/Directrice du Rambour

Secteur Enfance

- Directeur/Directrice de La Malogne
- Directeur/Directrice des Petites Canailles
- Directeur/Directrice des Enfantillages
- Directeur/Directrice des Jeunes Pousses
- Directeur/Directrice de La Maison de Justin
- Directeur/Directrice du Nid Colas
- Directeur/Directrice des Lutins

Secteur Assuétudes

- Directeur/Directrice de l'Espérance

J. De Grox, Administratrice déléguée, déléguée à la gestion journalière